



FORMATION

• SANTÉ MENTALE 45 •

Qualiopi
processus certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

Livret d'accueil du stagiaire

Formation Santé Mentale 45



Introduction

Bienvenue au sein de notre organisme de formation ! Nous sommes ravis de vous accueillir et de vous accompagner dans votre parcours d'apprentissage. Ce livret contient des informations essentielles pour vous aider à vous intégrer rapidement et à comprendre notre fonctionnement.

Notre Organisme de Formation

Notre organisme est spécialisé dans la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale, module standard et jeunes. Nous avons à cœur d'offrir des formations de qualité et de répondre aux besoins spécifiques de nos apprenants.

Votre Formation

En tant qu'apprenant, vous bénéficierez de :

- Sessions de formation animées par des formateurs expérimentés.
- Des supports pédagogiques adaptés à vos besoins.
- Des évaluations pour mesurer vos progrès.

Règles et Valeurs

Nous attachons une grande importance à :

- La ponctualité et l'assiduité en formation.
- Le respect des autres apprenants et des formateurs.
- Votre implication dans votre apprentissage.

Démarche qualité

Formation Santé Mentale 45 est référencé dans le cadre du décret qualité, ce qui vous permet de demander une prise en charge de vos coûts pédagogiques et des frais annexes lors des formations que nous organisons. Depuis octobre 2024, FSM45 est certifiée Qualiopi. Le principe de cette certification qualité a été énoncé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. A compter du 1er janvier 2022, le référentiel national qualité unique sera obligatoire pour tout organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences, dès lors que les bénéficiaires de ses actions souhaiteront les financer via des fonds publics et/ou paritaires. FSM45 s'engage donc à respecter les indicateurs qui la concernent et qui se retrouvent dans les 7 critères qualité :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations ;
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;

4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Les actions de formation sont réalisées en premier lieu en conformité avec les textes du Code du travail (L. 6352-3 à L. 6352-5, L. 6353-1, L. 6353-8 et L. 6353-9), les articles sur l'information des stagiaires (L. 6355-22, L. 6353-8 et L. 6353-3) et sur le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1, R. 6352-2, L. 6355-8, L. 6355-9). FSM45 est déclarée Organisme de Formation professionnel sous le numéro 24450440645 auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Vous trouverez le règlement intérieur de Formation Santé Mentale 45 destiné aux stagiaires des formations ainsi que les conditions générales de vente sur [notre site internet](#).

Démarche pédagogique

Nos formateurs proposent :

- Une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques (diaporama, exemples d'outils, travaux de groupe, etc.).
- Des techniques et des outils d'intervention permettant de faciliter les échanges de pratique.
- Une formation action qui permettra aux stagiaires d'étudier leurs propres actions ou expériences afin d'en améliorer l'efficacité.
- Une adaptation des supports réalisés par le formateur en fonction des besoins et du profil des stagiaires.

Organisation de la formation

Suite à votre inscription, nous vous communiquons un questionnaire des attentes qui permettra aux formateurs de répondre de manière plus précise à vos besoins et d'adapter les techniques et outils d'animation. Votre inscription à la formation ne sera effective qu'à partir du moment où vous nous aurez renvoyé ce questionnaire.

Votre convocation ou email récapitulatif pré-formation vous sera adressée par mail 15 jours avant le début de la formation.

Cette convocation/email comportera :

- Le titre de la formation ;
- Les dates et horaires de la formation ;
- L'adresse du lieu de la formation ;
- Le nom de votre (vos) formateur(s) ;
- Les coordonnées de votre contact administratif FSM45 ;

Ouverture d'une session de formation

Chaque formation débute par :

- La présentation du thème de la formation ;
- Du rappel des modalités d'organisation de la journée (horaires, pauses, repas, modalités d'envoi des ressources...) ;
- Présentation des stagiaires et du/des formateur(s) afin de créer une dynamique de groupe ;
- Définition des règles du groupe

+++ Pour la formation PSSM, des ressources documentaires seront fournis pendant la formation et des ressources complémentaires seront envoyés par email après la formation.

Assiduité

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre convocation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est important de prévenir dans les meilleurs délais votre correspondant administratif qui informera le formateur.

Le contrôle de l'assiduité est assuré par votre signature par demi-journée de la feuille d'émargement.

Lieux des formations

Les formations se déroulent au sein de salles dédiées permettant de vous accueillir dans les meilleures conditions (accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Evaluations

Evaluation des acquis

Votre formation se clôture par une évaluation des acquis/connaissances. Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire électronique auto-administré. Ce questionnaire fera l'objet d'un échange avec le formateur, sous l'angle des objectifs de la formation.

A l'issue de la formation, FSM45 vous remettra également une attestation de présence. Pour la formation PSSM, votre certificat de réalisation sera généré par vos propres soins sur le site internet de PSSM France : www.pssmformation.fr à l'aide des identifiants et codes fournis par votre formateur.

Évaluation de la satisfaction des stagiaires

Le formateur vous transmettra un questionnaire de satisfaction concernant la formation. Cette évaluation permettra de communiquer votre avis sur l'organisation, les méthodes pédagogiques, les techniques et outils d'intervention utilisés de votre formateur.

Le formateur rédigera son bilan.

Les appréciations que vous formulerez seront enregistrées.

Contacts

N'hésitez pas à contacter BEAUVAIS Julie, responsable de l'organisme de formation et référente handicap pour toute question ou besoin d'assistance : j.beauvais@fsm45.fr / 06 88 93 75 61

Focus sur l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

FSM45 est inscrite dans l'écosystème du handicap avec une référente administratif et/ou pédagogique qui prévoit des adaptations et des aménagements raisonnables pour un accueil optimal des PSH en formation.

Contactez notre référente handicap : j.beauvais@fsm45.fr / 06 88 93 75 61

Nous vous souhaitons une excellente collaboration au sein de notre organisme de formation !

Procédure de réclamation et d'incident

Toute réclamation ou incident peut être signalé via le formulaire en ligne suivant :

[Formulaire de réclamation et de signalement d'incident – Remplir le formulaire](#)

ou par mail à :

j.beauvais@fsm45.fr